



RÉGLEMENT DE CONSULTATION

RÉALISATION D'ÉTUDE ET TRAVAUX DE REMPACEMENT D'UNE PASSERELLE SUR LES ETANGS

DOSSIER SUIVI PAR/ CECILE DRUET

MARCHE A
PROCEDURE
ADAPTEE

MARCHE DE MAITRISE
D'OEUVRE

Ville de Rosporden
Services Techniques
57, route de Scaër
29 140 ROSPORDEN

Tél : 02 98 66 99 20
Télécopie : 02 98 59 96 77
servicetechniques@mairie-
rosporden.fr
www. rosporden.bzh

Rosporden | Kernével



ARTICLE 1 – OBJET

La présente consultation concerne une mission de maîtrise d'oeuvre pour l'étude et les travaux de remplacement d'une passerelle piétonne sur les étangs, conformément aux articles R2431-1 et suivants du Code de la commande publique.

Date limite de remise des offres : 19/02/2021 à 12h00

ARTICLE 2 – CONSISTANCE DE LA CONSULTATION

2.1 ETENDUE ET MODE DE LA CONSULTATION

La présente consultation est lancée sous la forme d'une procédure adaptée et est soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la commande publique.

2.2 DÉCOMPOSITION DE LA CONSULTATION

Le présent marché n'est pas alloti.

2.3 NOMENCLATURE

La codification générale conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est : 71000000.

2.4 DÉTAIL DES MISSIONS CONFIEES

Le contenu de chaque élément est précisé dans le cahier des charges administratives particulières. Les missions doivent être conformes aux articles R2431-1 et suivants du Code de la commande publique.

Missions de base :

Etude de diagnostic / esquisse (ESQ)

Etude d'avant projet (AVP, APD, dossier d'autorisation d'urbanisme)

Projet (PRO)

Assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT), y compris la réalisation d'un DPGF VISA et EXE

Direction et exécution des contrats de travaux (DET)

Assistance aux opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR)

Ordonnancement, pilotage et coordination (OPC)

Missions complémentaires :

Etudes géotechniques éventuellement nécessaires au projet

Relevés topographiques complémentaires

Dossiers loi sur l'eau et code de l'environnement, y compris études y afférent

La mission du maître d'oeuvre s'achève à la fin du délai de garantie de parfait achèvement ou après prolongation de ce délai, si les réserves signalées lors de la réception ne sont pas toutes levées à la fin de cette période. Dans cette hypothèse, l'achèvement de la mission intervient lors de la levée de la dernière réserve.

Les missions de contrôle technique et de coordination sécurité et protection de la santé seront précisés ultérieurement.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1 FORME JURIDIQUE DU GROUPEMENT

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

3.2 COMPÉTENCES ATTENDUES

Pour mener à bien cette étude, le prestataire devra combiner des compétences variées dans les domaines de l'ingénierie d'infrastructures, du VRD, de l'architecture, du paysagisme, de l'hydrologie et de l'environnement.

3.3 DÉLAI DE VALIDITÉ DE L'OFFRE

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

3.4 DÉLAI D'EXÉCUTION

La date prévisionnelle de démarrage des études est prévue : MARS 2021

Durée prévisionnelle des études : 4,5 mois

Durée prévisionnelle des travaux : 4 mois

Période de GPA : 12 mois.

3.5 VARIANTES

Aucune variante n'est autorisée.

3.6 MODIFICATION DE DÉTAILS AU DOSSIER DE CONSULTATION

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

3.7 VISITE DES LIEUX

La visite des lieux est fortement recommandée. Avant toute visite, les candidats devront prendre RDV auprès des services techniques par mail : servicestechniques@mairie-rosporden.fr ou par téléphone au 02.98.66.99.20.

3.8 NÉGOCIATION, DANS LE CADRE D'UNE PROCÉDURE ADAPTÉE

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de procéder avec tout ou partie des candidats à une phase de négociation sur l'ensemble du marché notamment le montant, les éléments techniques, le mémoire technique. La négociation se fera par l'envoi d'un courriel ou d'une télécopie.

Les candidats devront remettre les précisions ou modifications dans le délai indiqué.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur, même s'il a prévu de négocier, se réserve le droit d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation si les offres initiales lui conviennent.

3.9 MODALITÉS ESSENTIELLES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT

Financement : ressources propres de la VILLE ROSPORDEN éventuellement abondées par des ressources externes, soit dans le cadre d'emprunt, soit par le biais de subventions spécifiques en cas d'éligibilité ou de participations publiques.

Paiement : Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

ARTICLE 4 – CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION ET PRESENTATION DES OFFRES

4.1 MODALITÉS D'OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le site www.megalisbretagne.org et publié sur le site internet de la commune.

4.2 COMPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation comporte les documents suivants :

- Le règlement de consultation (R.C.)
- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes
- Le cahier des charges administratives particulières (C.C.A.P.)
- Le programme de l'opération
- L'inspection détaillée de la passerelle existante
- Les plans de l'existant

4.3 PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euro.

Documents à produire :

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, telles que prévues aux articles L. 2142-1, R.2142-3, R.2142-4, R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la commande publique :

- Lettre de candidature ou formulaire DC 1,
- Document relatif au pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat, daté et signé,
- Déclarations sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre pas dans le cas d'interdiction de soumissionner,
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles,
- Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire.

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 et DC2 disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr ou le document unique de marché européen (DUME).

Pièces de l'offre :

- Acte d'engagement et ses annexes, complété et signé,
- Cahier des charges administratives particulières (C.C.A.P.)
- Programme
- Mémoire descriptif des prestations auquel seront joints les documents techniques, rédigés en français, relatifs aux moyens utilisés pour répondre aux prestations et les certificats éventuels,
- Échéancier prévisionnel de répartition de chacune des phases de la prestation, intégrant les dates du comité de pilotage et des réunions d'étape avec le maître d'ouvrage.

La signature des pièces d'un marché intervient à l'achèvement de la procédure. Toutefois, le candidat qui le souhaite peut signer sa proposition dès la remise de son offre.

Le candidat retenu s'engage à s'équiper d'un certificat électronique et à signer électroniquement, au plus tard lors de l'attribution, les pièces du marché conformément aux dispositions de l'article 5.

ARTICLE 5 – CRITERES DE CHOIX ET JUGEMENTS DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

5.1 SÉLECTION DES CANDIDATURES :

Les critères suivants seront utilisés pour juger la candidature : capacités professionnelles, technique et financières, de l'entreprise et de ses sous-traitants éventuels à réaliser l'opération.

Si la Mairie de Rosporden constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, il peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 5 jours.

La mairie de Rosporden éliminera les offres incomplètes ou ne correspondant pas à l'objet du marché.

5.2 JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R.2152-1 et R.2152-2 du Code de la commande publique.

Les critères ci-après seront utilisés pour déterminer l'offre la plus avantageuse :

- **prix : 40%** (Les modalités de calcul pour le critère prix sont les suivantes : l'entreprise la moins-disante (entreprise A) obtient la note maximale de 40 points. La note des autres entreprises est calculée comme suit : (prix entreprise A / prix entreprise B) x 40)

- **valeur technique : 60%**. Les entreprises seront jugées sur la qualité de la prestation au regard du mémoire technique et de la note méthodologique (20%), la composition de l'équipe et les moyens utilisés (20%), le planning (10%) et la visite sur site (10%).

ARTICLE 6 – CONDITION D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception indiquées à l'article 1 page 2.

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'aide de la plateforme de dématérialisation <https://www.megalisbretagne.org>

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Chaque document pour lequel une signature est requise doit faire l'objet d'une signature électronique.

ARTICLE 7 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante <https://www.megalisbretagne.org>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.